



**HAL**  
open science

**La "tyrannie" des curés d'indiens dans la province de Quito selon les Noticias secretas de América (1747-1748) de Jorge Juan et Antonio de Ulloa**

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. La "tyrannie" des curés d'indiens dans la province de Quito selon les Noticias secretas de América (1747-1748) de Jorge Juan et Antonio de Ulloa. Sophie Linon-Chipon; Jean-François Guennoc. Transhumances divines: Récit de voyage et religion, 9, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, pp.79-93, 2005, Imago Mundi, 2-84050-366-2. hal-04010803

**HAL Id: hal-04010803**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-04010803v1>**

Submitted on 2 Mar 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA « TYRANNIE » DES CURÉS D'INDIENS  
DANS LA PROVINCE DE QUITO SELON  
LES *NOTICIAS SECRETAS DE AMÉRICA* (1747-1748)  
DE JORGE JUAN ET ANTONIO DE ULLOA

*Jean-Pierre Tardieu*

*Université de La Réunion*

L'expédition scientifique montée en 1735 par l'Académie des Sciences de Paris pour effectuer la mesure des trois premiers degrés du méridien de l'Équateur est surtout connue en France par les ouvrages de Charles Marie de la Condamine. On dispose cependant de relations établies par deux jeunes lieutenants de vaisseaux, Jorge Juan Santacilia et Antonio de Ulloa de la Torre-Giral, chargés par la Couronne espagnole de participer aux activités des chercheurs français<sup>1</sup>. L'une d'elles, rédigée entre 1747 et 1748 à la demande du ministre de la marine, le marquis de la Ensenada, devait rester secrète et porte de nos jours le titre que lui a donné en 1826 son premier éditeur, l'anglais David Barry<sup>2</sup>. Dans le prologue, les auteurs définissent leur

- 1 À leur départ Juan et Ulloa avaient respectivement 19 et 21 ans, d'où l'accusation d'immatunité dont fit l'objet leur rapport secret. Cependant, fit remarquer F. A. Kirkpatrick, ils étaient âgés de 31 et 33 ans au moment où le marquis de la Ensenada les chargea de sa rédaction. Voir F. A. Kirkpatrick, « *Noticias secretas* », *Hispanic American Historical Review* xv (4), Durham, Duke University Press, 1935, p. 492-493.
- 2 *Noticias secretas de América, sobre el estado naval, militar y político de los reinos del Perú y provincias de Quito, Costas de Nueva Granada y Chile ; gobierno y régimen particular de los pueblos de indios ; cruel opresión y extorsiones de sus corregidores y curas ; abusos escandalosos introducidos entre estos habitantes por los misioneros ; causas de su origen y motivos de su continuación por el espacio de tres siglos. Escritas fielmente según las instrucciones del Excelentísimo Señor Marqués de La Ensenada, primer secretario de Estado, y presentadas en informe secreto a S. M. C. el señor Don Fernando VI por Don Jorge Juan y Don Antonio de Ulloa, tenientes generales de la Real Armada, Miembros de la Real Sociedad de Londres, y de las Reales Academias de París, Berlín y Estocolmo*, Londres, 1826. Le titre original le plus complet est celui du manuscrit de la Bibliothèque du Palais Royal de Madrid : *Discurso y reflexiones políticas sobre el estado presente de la marina de los reinos del Perú ; su gobierno, arsenales, maestranzas, viajes, armamentos, plana mayor de sus oficiales, sus sueldos ; de los navíos marchantes. [Discurso y reflexiones políticas sobre el estado presente de los reinos del Perú ; su] gobierno, régimen particular de aquellos habitadores y abusos que se han introducido en uno y otro. Dáse individual noticia de las causas de su origen y se proponen algunos medios para evitarlos (1749)*. Nous utilisons l'édition de Luis J. Ramos Gómez, *Noticias secretas de América*, Madrid, Historia 16, 1991, dont l'introduction nous permet de situer l'œuvre dans son contexte.

objet : si leur mission consistait à faire la lumière sur les maux dont souffrait le territoire, afin que les administrations concernées pussent y porter remède<sup>3</sup>, toutes leurs analyses n'étaient pas destinées au public. Il fallait en effet préserver l'image de l'Espagne d'abusives généralisations, comme celles effectuées à partir des écrits de Las Casas<sup>4</sup>. Dans ce domaine réservé se trouvaient les observations liées à la situation religieuse, la Couronne étant directement responsable du salut de ses sujets<sup>5</sup>, et en particulier de celui des plus faibles et des plus démunis, fortement compromis par les excès commis par ses ministres<sup>6</sup>, en l'occurrence les membres du clergé<sup>7</sup>.

C'est ainsi que les deux officiers présentèrent une vision profondément négative du comportement des ecclésiastiques dans la juridiction de l'Audience royale de Quito, actuel Équateur. Cette description n'est pas dépourvue de subjectivité, assurent certaines études solidement étayées. Or, si nous nous référons à la documentation historique, les appréciations présentées dans cette œuvre ne semblent nullement constituer une rupture,

3 « Nuestro principal objeto ha sido el de inquirir sólo la verdad y, al presente, el de proponerla descubiertamente a los ojos de los superiores ministros, con el fin de que, sabidos los males que allí se padecen, pueda aplicárseles el conveniente remedio que dicte la prudencia y proporcionase con el tiempo la ocurrencia de las ocasiones », *Noticias secretas*, p. 121.

4 « [...] debiéndose temer de lo contrario sucediesen con su divulgación los daños que con las representaciones del obispo de Chiapa, que tanto descrédito han causado para con los extranjeros al común de toda la nación española, cuando los excesos inevitables en los súbditos, y más cuando están distantes de sus príncipes, los hacen y creen generales y característicos a todos los demás » *Noticias secretas*, p. 122. Lewis Hanke situa dans son contexte la hantise qu'avaient les espagnols de l'époque de l'utilisation idéologique que faisaient les étrangers de l'œuvre de Las Casas. L'année même de la rédaction du rapport secret des deux marins, la Casa de Contratación de Séville saisit une édition latine de la *Brevísima Relación de la Destrucción de las Indias* sur le point d'être embarquée pour le Nouveau Monde. Voir : « Dos palabras sobre Antonio de Ulloa y las *Noticias secretas* », *Hispanic American Historical Review* xvi (4), Durham, Duke University Press, 1936, p. 479-514.

5 « Entre los grandes cuidados de que sin duda está rodeada la soberanía del trono y el desvelado oficio del reinar, ocupan el más superior los dos importantes, cuanto incomparables, bienes de la eterna salud y de la humana sociedad de los súbditos, como que en ellos están cifrados las dos más principales atenciones de los príncipes : la Religión y la Justicia, a las cuales, y a los medios de su conservación, deben dirigirse sus paternales anhelos y sus más piadosas solicitudes... », *Noticias secretas*, p. 119.

6 « No es mucho que, por consiguiente, experimenten abusos introducidos en todo el estado de la república ; daños en la inobservancia de las leyes, o en la novedad de poco justas costumbres ; excesos en la conducta de los ministros y de los poderosos, con grave detrimento de los flacos y de los desvalidos ; escándalos en la vida licenciosa de todos, y un casi continuo y general desvío de lo recto y de lo que, en los bien ordenados estados, se anhela y se solicita », *Noticias secretas*, p. 120.

7 Pour comprendre cette préoccupation, il convient de la situer dans le cadre du Patronat royal qui plaçait l'Église sous le contrôle direct de la Couronne tant dans l'espace péninsulaire qu'aux Amériques. On consultera à cet égard : Alberto de la Hera, « El patronato y el vicariato regio en Indias », in Pedro Borges, *Historia de la Iglesia en Hispanoamérica y Filipinas (siglos xv-xix)*, Vol. 1, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 1992, p. 63-79.

du moins en ce qui concerne l'attitude « tyrannique » des curés de villages indiens envers leurs ouailles.

D'une façon pathétique, l'accent est mis sur la situation paradoxale des Indiens qui, de maîtres, devinrent esclaves sans autres causes que leur ignorance et leur simplicité. Ils sont victimes de la « tyrannie » des corregidores<sup>8</sup> qui ne pensent qu'à s'enrichir rapidement à leurs dépens, tirant plus de profit de leurs administrés qu'ils n'en obtiendraient de véritables esclaves<sup>9</sup>. Comme si cela ne suffisait pas, et en accord avec ces responsables civils, les curés de villages d'Indiens – les « doctrinas de indios » – se mettent de la partie. Ainsi, soulignent Juan et Ulloa, ceux qui devraient avoir à cœur la protection des autochtones provoquent leur malheur<sup>10</sup>. Comment, se demandent-ils, en est-on arrivé là ?

Les cures de paroisses d'Indiens sont pourvues par concours<sup>11</sup>. Pour s'y présenter, les candidats doivent avoir une bonne connaissance du quetchua, la langue des naturels<sup>12</sup>. De la sorte, les désignations se font davantage en vertu des connaissances intellectuelles des postulants que de leurs aptitudes religieuses<sup>13</sup>. Les villages dépendant d'ordres religieux voient leurs prêtres nommés par les chapitres provinciaux de ces institutions<sup>14</sup>.

D'une façon générale, à en croire le rapport, les clercs, réguliers ou séculiers, se caractérisent au Pérou par la perversion de leurs mœurs, le concubinage étant chez eux le vice le plus répandu. Seuls les religieux n'ayant pas les

8 Les titulaires des corregimientos créés en 1565 avaient pour mission d'administrer les indiens, de leur rendre la justice, de leur inculquer de bonnes mœurs. Par la suite ils furent chargés de contrôler les échanges économiques destinés aux naturels, d'où les excès évoqués par Juan et Ulloa ; voir Alfredo Moreno Cebrián, *El corregidor de indios y la economía peruana en el siglo XVIII*, Madrid, C.S.I.C. / Instituto Gonzalo Fernández de Oviedo, 1977.

9 « [...] y combatiéndolos por todas partes, con crueldad exigen de ellos más de lo que pudieran sacar de los propios esclavos », *Noticias secretas*, p. 232.

10 « [...] de suerte que, aun por donde habían de experimentar el alivio, por donde habían de recibir el consuelo y donde habían de hallar acogida sus miserias, se les acrecenta el trabajo, se les aumenta la congoja y son conducidos a la infelicidad », *Noticias secretas*, p. 265.

11 L'autorité séculière choisissait parmi les candidats retenus lors des concours organisés par l'évêque. Pour plus de précision sur la nomination des curés d'indiens, voir : Antonio García y García, « Organización territorial de la Iglesia », in Pedro Borges dir., *op. cit.*, t. 1, p. 150.

12 Le synode de Quito de 1570 exigeait des curés d'indiens qu'ils fussent doctes, d'une vie exemplaire et qu'ils sachent la langue des Incas ; voir Federico R. Aznar Gil, « El clero diocesano », in Pedro Borges dir., *op. cit.*, p. 203.

13 *Op. cit.*, p. 260.

14 Les religieux en charge de paroisses n'étaient soumis au contrôle de l'évêque diocésain qu'en matière pastorale. Pour le reste, ils dépendaient de leurs provinciaux.

moyens d'avoir une maison personnelle vivent dans les couvents<sup>15</sup>. Dans les petites villes et les bourgs, ils n'ont aucun scrupule à installer leurs concubines à l'intérieur même des édifices communautaires. Ces établissements, pour le plus grand scandale des deux marins, sont profanés par des fêtes licencieuses, les « fandangos ». Comme cela crée des besoins, les religieux recherchent avidement la gestion des propriétés de leur congrégation ou le bénéfice d'une paroisse d'Indiens, qu'ils occupent avec concubines et enfants. Ceux-ci héritent souvent de leurs dignités, et les chapitres chargés de la distribution, étant donné l'enjeu, se transforment en authentiques compétitions. Face à ces excès, admis de tous depuis longtemps, il serait vain d'espérer une réaction de la part des supérieurs, car ils sont les premiers à s'y adonner<sup>16</sup>. Dans ces conditions, il ne faut pas attendre de ces prêtres sans vocation une grande attention pour des fidèles qu'ils méprisent ouvertement.

82

Les activités pastorales, insiste notre texte, sont le cadet de leurs soucis. L'enseignement doctrinal est dispensé à la sauvette le dimanche avant la messe dans le cimetière ou sur la place devant l'église. Un indien, souvent aveugle, est chargé de psalmodier en quetchua et en castillan les prières que l'assistance, pour les mémoriser, reprend en chœur sans en comprendre la portée ou même le sens. Mis à part cet exercice, qui n'excède pas une demi-heure, aucune explication n'est donnée, aucun contrôle n'est effectué. Les enfants ont droit cependant à un enseignement particulier l'après-midi. Le même procédé est utilisé pour les travailleurs des haciendas deux ou trois fois par semaine, à trois heures du matin, pour ne pas gêner les activités agricoles. Ainsi la grande ignorance des Indiens en la matière est à mettre à la charge des curés<sup>17</sup>. Dans les hameaux reculés, le prêtre se présente une fois l'an pour célébrer toutes les grandes fêtes et recueillir offrandes et honoraires. Dans les agglomérations situées sur les flancs des Andes tropicales (la « montaña »), cette halte ne dépasse pas une journée, consacrée essentiellement au baptême collectif des enfants<sup>18</sup>.

L'attitude de ces prêtres est donc guidée par une profonde cupidité dont la relation offre de nombreux exemples. Pour recevoir l'enseignement dominical, tout homme doit apporter un fagot de bois, toute femme un œuf ou un produit d'égale valeur ; l'enfant présente une gerbe de fourrage destinée au bétail du curé<sup>19</sup>. De plus, les jours de fêtes, les fidèles sont dans l'obligation de

---

15 *Op. cit.*, p. 504

16 *Op. cit.*, p. 501-525.

17 *Id.*, p. 282-284.

18 *Id.*, p. 288.

cultiver ses terres. Un de ces ecclésiastiques, témoignent Juan et Ulloa, n'avait aucun scrupule à mettre au travail les pénitents venus à confession : les hommes étaient envoyés dans les champs et les femmes filaient la laine et le coton. Pour ne pas perdre de temps pendant la messe, le même personnage avait installé des métiers à tisser dans le chœur de son église<sup>20</sup>. Les honoraires de sépulture sont perçus avec âpreté, au besoin sur les biens du défunt<sup>21</sup>. Le culte des disparus est prétexte en novembre à recueillir les dons en nature de chaque famille, exposés sur les tombes. Autre source de revenus : l'existence de diverses confréries dans un même village. Les festivités en l'honneur des saints patrons, à la charge des majordomes nommés par le curé, requièrent cierges, encens, messes, sermons et processions, dont la tarification ne donne lieu à aucune générosité. Les Indiens sont amenés à s'endetter ou à louer leurs services, délaissant leurs propres terres<sup>22</sup>. À cela s'ajoutent les bénéfices de l'atelier de tissage ouvert par la concubine du prêtre, où les femmes du village sont astreintes à travailler<sup>23</sup>. Ainsi le titulaire d'une paroisse de naturels voit ses revenus annuels passer des 700 ou 800 pesos correspondant à ses émoluments normaux à 5 000 ou 6 000 pesos<sup>24</sup>.

Pour illustrer le constat, Juan et Ulloa choisissent un cas extrême, celui du curé d'un village proche de Mira, dans la juridiction d'Ibarra. Confiant en son immunité, il n'hésita pas à s'attribuer des terres dont il imposa le travail aux véritables propriétaires. Il fit passer les protestations adressées à l'évêque pour une menace de soulèvement, qu'il tenta d'ailleurs de provoquer. Sommé par les juges de l'Audience royale de mettre fin à de tels agissements, il se vengea en faisant fouetter le cacique publiquement. Or les auteurs de la relation eurent l'occasion de s'assurer de la fidélité de ce personnage au roi et en témoignèrent auprès de l'évêque<sup>25</sup>.

En outre, les prêtres de paroisses d'indiens offrent leur vie licencieuse à tous les regards. Les voyant entourés de femmes et d'enfants, les fidèles n'accordent aucune importance à leur prédication sur la morale sexuelle. Là aussi, Juan et Ulloa présentent l'exemple significatif d'un religieux, curé

19 *Id.*, p. 270.

20 *Id.*, p. 273.

21 *Id.*, p. 274.

22 *Id.*, p. 268.

23 *Id.*, p. 274.

24 *Id.*, p. 270.

25 *Id.*, p. 345. L'évêque était Andrés Paredes de Polanco (1743-1745).

dans la juridiction de Cuenca. Afin de forcer la fille d'un cacique, d'une grande beauté, à devenir sa concubine, il réussit à convaincre le père de la possibilité pour les religieux de se marier avec une dispense de leur prélat. Il ne lui resta plus qu'à fabriquer un faux et à demander à un confrère serviable de procéder discrètement à la cérémonie. Des enfants naquirent et la supercherie ne fut mise à jour que quelques années plus tard<sup>26</sup>. À la vérité, les supérieurs religieux et les familiers des évêques, ne se privant pas de tels abus, étaient mal placés pour y mettre un terme<sup>27</sup>.

Les villages situés sur les versants orientaux et occidentaux des Andes, aux conditions de vie particulièrement dures étant donné le climat chaud et humide, n'attirent pas l'ambition des religieux, à qui sont confiées ces terres de mission. De conversion récente, les Indiens n'y sont pas habitués à une exploitation outrancière de la part des curés : tout au plus acceptent-ils de cultiver un champ à leur profit. L'absentéisme des prêtres, contraints à se contenter de telles paroisses, est profondément nocif à leur mission<sup>28</sup>.

Fuyant la tyrannie des espagnols, et en particulier des curés, les Indiens se réfugièrent parfois en des régions non soumises où ils continuèrent à pratiquer leurs coutumes païennes. Ainsi dans le passé le village de Pimampiro, dépendant d'Ibarra, se vida d'une bonne partie de sa population estimée à 5 000 habitants, qui rejoignit les « infidèles » sur les hautes terres. Cela entraîna une baisse dans le paiement du tribut préjudiciable pour le trésor royal<sup>29</sup>. Faut-il s'étonner si les indigènes n'éprouvent qu'indifférence pour la religion<sup>30</sup> ? Même les prêtres les plus vertueux manquent de motivation pour affronter ces lieux. Près de Riobamba, un curé de bonne réputation refusa de répondre, malgré les conseils de l'évêque, aux sollicitations d'Indiens retirés près des sommets<sup>31</sup>. Comment croire que les « infidèles » renonceraient à leur liberté et accepteraient de bon gré une religion imposant à leurs congénères soumis une véritable tyrannie qui les réduit à l'esclavage<sup>32</sup> ?

---

26 *Id.*, p. 280-281.

27 *Id.*, p. 285.

28 *Id.*, p. 281-282.

29 L'éditeur situe en 1679 cet événement sur lequel nous aurons à revenir ; *Id.*, p. 275.

30 « [...] ¿qué mucho que ellos tengan tanta indiferencia en la religión, y que la estimen en tan poco que entren [en] ella y se mantengan, con la suma tibieza que se nota, teniéndola por cosa tan superficial y exterior como si consistiese sólo en las palabras y no en las obras y en la fe ? », *Id.*

31 *Id.*, p. 277.

Bref, le pessimisme de Juan et Ulloa est profond. L'éducation religieuse, si elle existe, est très superficielle, à tel point qu'il est difficile de discerner les progrès effectués depuis la conquête<sup>33</sup>.

Il est donc de la responsabilité et de l'intérêt de la Couronne de remédier à une situation aussi inextricable en interdisant aux curés de percevoir d'autres revenus que ceux strictement prévus par l'Église, sous prétexte par exemple de festivités. Il faut les empêcher d'exploiter le travail des naturels sans aucune rétribution. Ils n'ont en aucune manière à exercer des pressions dans des domaines qui ne sont pas de leur ressort, en nommant les alcaldes des petits villages ou en se substituant aux caciques et aux corregidores pour les travaux publics.

Si la religion est respectable, les préceptes seront mieux observés, la soumission à la Couronne sera moins haïssable, et l'imposition plus communément acceptée<sup>34</sup>. Voilà donc révélé le véritable motif de la préoccupation des deux officiers. Selon un schéma classique, ils voient dans la religion le moyen le plus sûr d'imposer aux Indiens la soumission à la Couronne espagnole, que compromettent gravement les excès d'ecclésiastiques incontrôlés.

Les prises de position de Juan et Ulloa ont suscité, bien après leur tardive publication, des réactions qui s'inscrivent, nous semble-t-il, dans un contexte ambigu.

32 « [...] pues, atendido, según ellos lo reflexionan, que la religión, en el modo que la experimentan, viene a quedar en un medio tan irregular de sujetarlos al duro yugo de la tiranía, no es mucho que se muestren tan renitentes y obstinados para no admitirla, cuando se les están presentando a la vista los lastimosos ejemplares de lo que pasa por los de su misma nación ya convertidos. Ni tampoco lo es el que, siendo libres, quieran, aunque a costa de una vida vagante, desastrada y bárbara, huir de las comodidades de la racionalidad, por no acercarse a las puertas de la esclavitud », *Id.*, p. 367.

33 « [...] pues si bien se examina se hallará que, aunque aquellas gentes estén reducidas, es tan poco el progreso en la religión que será difícil discernir la diferencia que hay de cuando se conquistaron al tiempo presente » ; *Id.*, p. 268.

34 « De la reforma de los abusos introducidos por los curas contra los indios, se saca que éstos vivan menos pensionados y que, no siéndoles tan pesado el vasallaje a los reyes de España, se les haga el gobierno menos aborrecible [...] ; y, últimamente, que estando menos pensionados, les sea mucho más fácil el pagar los tributos reales con puntualidad, y puedan soportar cualquier otra pequeña obvención que la necesidad y la ocasión precisaren a imponerles » ; *op. cit.*, p. 290.



Le Père Luis Merino procéda en 1956 à une étude critique du rapport<sup>35</sup>. David Barry se serait emparé de l'ouvrage au moment des guerres d'indépendance dans les provinces hispano-américaines pour en faire un instrument de contestation idéologique de la domination espagnole, procédé – il convient de le rappeler – dont fut victime l'œuvre de Las Casas et que craignaient précisément les auteurs de la relation. Or si l'utilisation faite par la légende noire des écrits de l'évêque de Chiapa ne les invalide pas, pourquoi en irait-il différemment dans ce cas ? Jorge Villalba Freyre s'appuie sur les études de Luis Merino et Luis Ramos Gómez pour démontrer la subjectivité du tableau dépeint. Le conseiller royal Bernardo de Ulloa, père du rédacteur de la partie du rapport touchant à l'administration, était l'auteur d'un projet de réforme économique consistant à faire passer l'importante production textile de la province de Quito sous le contrôle de l'État<sup>36</sup>. Il aurait donc eu besoin d'un soutien dans le dénigrement des maîtres d'ateliers, parmi lesquels se trouvaient de nombreux représentants des clergés séculier et régulier. Enfin l'intention du gouvernement était de priver les ordres religieux des cures d'Indiens dont ils disposaient<sup>37</sup> : Juan et Ulloa auraient eu pour mission de faciliter la décision.

Une grande partie des allégations des deux officiers serait inspirée non d'expériences personnelles mais de la lecture de divers mémoires, soutiennent Luis J. Ramos Gómez<sup>38</sup> et Luis Merino. Pour ce dernier, Ulloa avait épousé les querelles du vice-roi de Lima, le marquis de Castelfuerte, pressé d'en découdre avec un clergé rétif face au centralisme bourbonien. Le marquis mena en effet toute une campagne contre les ordres religieux qui durent se disculper face au Conseil des Indes, lequel finit par reconnaître le manque de fondement des accusations. On ne put retenir, précise L. Merino qu'un certain nombre de transgressions locales<sup>39</sup>.

35 Luis Merino O. S. A., « Las 'Noticias secretas de América' y el Clero Colonial (1720-1765) », *Misionaria Hispanica, Año XIII*, 1956, n° 37, 38, 39. Jorge Villalba Freire reprit en grande partie son analyse dans « Ecuador : la Iglesia diocesana », in Pedro Borges, *op. cit.*, p. 437.

36 Voir *Rétablissement des Manufactures et du Commerce d'Espagne [...]. Traduit de l'Espagnol de Don Bernardo de Ulloa, gentilhomme de la bouche de sa M. Catholique, Alcade Mayor de Séville, etc. Dédié à Philippe V et publié à Madrid en 1740*, Amsterdam, MDCCLIII.

37 Une cédule royale du 4 octobre 1749 imposa le passage sous le contrôle du clergé séculier de toutes les paroisses d'Indiens, au fur et à mesure des vacances ; voir J. Villalba Freire, *op. cit.*, p. 440.

38 *Op. cit.*, p. 81.

39 L. Merino étudie dans le détail cette campagne. Les accusations portées contre la cupidité, la simonie et le comportement libidineux des réguliers dans les paroisses d'Indiens du diocèse de Quito et présentées au roi en 1728 par l'évêque Juan de la Nava y Fría, donnèrent lieu à une enquête menée par l'auditeur de l'Audience royale Pedro Martínez de Arizala, qui ne trouva rien d'important à redire ; *op. cit.*, n° 38, p. 214-218.

À vouloir trop prouver, L. Merino finit par tomber dans les contradictions dont il accuse le rapport, oubliant par exemple la description de la précarité économique de la vice-royauté des premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il présente au début de son étude. Les religieux, n'étant plus régulièrement rétribués, se virent dans l'obligation de s'adonner « à certaines activités indépendantes, en désaccord avec leurs règles »<sup>40</sup>. Cela laisse des habitudes, une fois passée la période des vaches maigres.

Ajoutons qu'on ne voit pas comment le fait de proposer *a posteriori* des solutions qui s'intégreraient dans un système de réforme établi d'avance enlèverait toute crédibilité aux descriptions présentées<sup>41</sup>. Et si le Conseil des Indes ne fit aucun usage de l'œuvre, cela pourrait prouver en effet qu'il avait connaissance des situations évoquées, comme le dit L. J. Ramos Gómez, mais pas forcément qu'il les contestait<sup>42</sup>.

La condition des Indiens ne diffère guère de celle des esclaves, affirment Juan et Ulloa. Faut-il voir là une preuve de partialité ? À la vérité, la comparaison, reprenant l'argumentation transtextuelle des défenseurs des indigènes, relève du discours lascasien dont on connaît le fondement.

L'exode des naturels vers les hautes terres de la province de Quito, pour échapper à une excessive exploitation, était effectivement un mal dont souffrait la région d'Ibarra, au grand dam des curés qui voyaient s'envoler une partie de leurs revenus. En 1614, celui de Pimampiro, Pedro Ordóñez de Cevallos, déplorait amèrement cette situation. On en était arrivé à un tel point que pour cultiver les terres malsaines des vallées chaudes, les propriétaires faisaient extraire par la force des hauteurs la main-d'œuvre

40 « Urgiendo el raciocino un paso más podemos fácilmente comprender que en determinadas ocasiones la dureza de la vida en comunidad, acentuada hasta la reducción del necesario alimento, forzase a los religiosos de la colonia a ciertas actividades independientes, en desacuerdo con sus reglas y hasta, en determinados casos, a una conducta reprobable, en medio de una sociedad que miraba sobre sus actos con indulgencia, y hasta con sobrado interés y simpatía » ; *op. cit.*, n° 37, p. 55.

41 « De confirmarse esta posibilidad, parte de las *Noticias secretas* se transformarían en lo contrario de lo que se creía que eran, pues dejarían de ser sólo un relato de hechos coronados por una propuesta de solución, para quedar convertidas en una serie de proyectos que había que justificar aduciendo ejemplos » ; *op. cit.*, p. 85.

42 « ¿A qué pudo deberse este hecho? La única razón que se nos ocurre es que aquellos que podían haber utilizado el informe no sólo tenían mejores y más fieles datos que los aportados por Juan y Ulloa, sino que sabían que los dos marinos no tenían ni conocimientos, ni experiencia, ni elementos para realizar una obra de ese calibre, a lo que hay que sumar que sin duda se estaba al corriente de que lo que ellos dijeran respondía a los intereses particulares de las personas que les protegían: el marqués de La Regalia y el padre Burriel al menos » ; *op. cit.*, p. 89.

nécessaire. Cela motiva en 1648 une requête adressée à la Couronne par Don Lorenzo Anco de Salazar au nom de 48 caciques. S'agissait-il là d'une situation conjoncturelle ? Le mouvement se poursuivit après la rédaction de la relation secrète. Ainsi, pour expliquer la décadence de l'hacienda des jésuites de La Caldera, établie sur les rives du Chota-Mira, le père Juan de Velasco, procureur du collège d'Ibarra entre 1760 et 1761, se réfère à la fuite des Indiens Pimampiros<sup>43</sup>. Le 6 juin 1779, un autre curé de Pimampiro, le docteur Rosales, attira l'attention du président de l'Audience de Quito sur ce retrait vers les sommets, qui appauvissait considérablement sa paroisse. Selon un rapport fourni le 6 juillet 1779 par le corregidor d'Ibarra, les Indiens s'étaient réfugiés en des lieux inaccessibles, protégés par des ravins, et refusaient de se soumettre aux taxes coloniales et aux travaux imposés<sup>44</sup>.

Quant à la tyrannie exercée sur leurs administrés par les corregidores, il ne s'agissait pas d'une nouveauté. C'est l'accusation que porte par exemple Felipe Guaman Poma de Ayala en 1615 dans *Nueva crónica y buen gobierno*<sup>45</sup>. Le chroniqueur indien dénonce déjà la collusion entre les corregidores et les titulaires des « doctrines de indios »<sup>46</sup>. Ces fonctionnaires, de par leur rôle dans la distribution des marchandises, devinrent pour les Indiens, les représentants de l'exploitation coloniale<sup>47</sup>. Au sujet de la convoitise des prêtres en charge de ces paroisses, séculiers ou réguliers, les rapports ne manquent pas, en particulier pour le diocèse de Quito, comme l'a mis en évidence Bernard Lavallé<sup>48</sup>. A. Reyes Flores présente, pour la

43 Juan de Velasco S. J., *Historia Moderna del Reyno de Quito y Creación de la provincia de la Compañía de Jesús del mismo Reyno*, Tomo 1, año 1550 a 1685, Publicación dirigida por Raúl Reyes y Reyes, Quito, 1914. L. J. Ramos Gómez se réfère à cette source dans son édition des *Noticias Secretas de América*, *op. cit.*, p. 275.

44 Jean-Pierre Tardieu, *Noirs et nouveaux maîtres dans les « vallées sanglantes » de l'Equateur, 1778-1820*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 29-30. Rosario Coronel Feijóo, *El Valle Sangriento. De los Indígenas de la Coca y el Algodón a la Hacienda Cañera Jesuita : 1580-1700*, Quito, Abya-Yala, 1991.

45 « Y al cabo salen del corregimiento con hazienda de más de cinquenta mil pesos a la costa y daños de los pobres yndios de todo este rreyno. Y no ay remedio y ancí se acauan los yndios », in Felipe Guaman Poma de Ayala, *Nueva crónica y buen gobierno*, Ed. de John V. Murra, Rolena Adorno y Jorge L. Urioste, Madrid, Historia 16, 1987, t. 1, p. 500.

46 « Cómo los dichos coregidores tienen amistad con los padres de las dotrinas y se prestan sus dineros para rrescates y grangerías en nombre de otro español » ; *op. cit.*, p. 501.

47 Le système de vente forcée de marchandises par les corregidores a été étudié par Alfredo Moreno Cebrián, *El corregidor de indios y la economía peruana en el siglo XVIII (Los repartos forzosos de mercancías)*, Madrid, C.S.I.C., 1977. Il fut l'une des causes du terrible soulèvement indien de 1780, dirigé par José Gabriel Túpac Amaru. Voir Daniel Valcárcel, *La Rebelión de Túpac Amaru*, México, Fondo de Cultura Económica, 1975.

48 Bernard Lavallé, *Recherches sur l'apparition de la conscience créole dans la vice-royauté du Pérou*, Lille, A. N. R. T., 1982, p. 141-175.

région centrale du Pérou, des cas fort instructifs de prêtres commerçants, propriétaires d'haciendas ou d'ateliers textiles<sup>49</sup>. Rappelons que les révoltes anticléricales, suscitées par le comportement outrancier des curés de villages, ne manquèrent pas dans le Pérou de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui donne au rapport des deux marins une dimension prémonitoire<sup>50</sup>.

Juan et Ulloa, en dénonçant le caractère libidineux des prêtres, n'ont pas pour finalité de noircir le tableau, mais d'attirer l'attention des responsables sur le danger que la rumeur populaire, dans un milieu aux convictions religieuses peu sûres, n'en tire de hâtives déductions. Etant donné les conditions sociales de la formation du clergé, ce fut un problème auquel eut à s'affronter le premier Concile provincial de Lima (1551-1552)<sup>51</sup>. Il interdit aux curés d'avoir des Indiennes à leur service, fussent-elles mariées, sous peine de 30 pesos d'amende à la première incartade, et de 50 autres, plus dix jours de prison à la seconde. La gravité de la peine est significative. Nombre de curés profitaient de la situation, déclara-t-il, ce qui portait préjudice à leur mission pastorale<sup>52</sup>. Le second Concile de Lima (1567-1568) reprit ces dispositions<sup>53</sup>, leur interdisant de demander quoi que ce fût aux fidèles et d'exercer une activité économique ou mercantile<sup>54</sup>. En 1570 le synode du diocèse de Quito donna des instructions pour que le comportement des curés

49 Le comportement des curés de Pachas, Chavinillo, Yanas, Chacabamba, Aguamiro, Sillapata poussa les caciques à envoyer en 1695 une délégation à Lima pour réclamer justice. L'un de ces prêtres avait installé un atelier dans l'hôpital dont il avait la charge où il obligeait des point comparable à celles décrites par les deux scientifiques. Voir : A. Reyes Flores, *Contradicciones en el Perú Colonial (Región central. 1650-1810)*, Lima, Universidad Nacional Mayor San Marcos, 1983, p. 53-70.

50 On citera celles de Huarmacas (Piura) en 1750, d'Olmos en 1758, de Contumazá (Cajamarca) en 1772 où le curé exigeait que les femmes des communautés cultivent ses terres et tissent pour son profit, de Simbal (Trujillo) en 1761, de Ferrenafe (Saña) en 1770, etc. Voir Scarlett O'Phelan Godoy, *Un siglo de rebeliones anticoloniales. Perú y Bolivia. 1700-1783*, Cusco, Centro de Estudios Rurales Andinos « Bartolomé de Las Casas », 1988, p. 159-163.

51 B. Lavallé a montré combien, pour nombre de religieux des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, l'entrée dans les ordres avait plus une motivation sociale que spirituelle, *op. cit.*, p. 113-131.

52 Primer Concilio, Constitución 78, in Rubén Vargas Ugarte S.J., *Concilios Limenses (1551-1772)*, t. 1, Lima, 1951, p. 86.

53 « [...] y assi no se les a de permitir compañía de mujer aunque sea so color de seruicio... » ; in *Sumario de el Concilio provincial, que se celebró en la Ciudad de los Reyes, el año de mil y quinientos y sesenta y siete. Fecho y sacado por orden, y con auctoridad de el ultimo Concilio prouincial, que se celebró en la dicha Ciudad, este año de mil y quinientos y ochenta y tres*, Sevilla, Matias Clauijo, 1614, p. 38.

54 « Que se contenten con su estipendio y sustento que se les da, y fuera de lo que les está señalado no pidan cosa a los yndios so pena de restituyrlo al doble. » ; « Con precepto que los Sacerdotes que tienen cargo de Indios se abstengan de todo genero de negociacion, o grangeria, y no exerciten manera alguna de mercancia por sí, o por otro, con indios, o con Españoles, o qualesquiera otras personas... » ; *op. cit.*, p. 38, 40.

d'Indiens ne discrédite pas leur enseignement<sup>55</sup>. Le troisième Concile (1582-1583) brandit la menace d'excommunication, « car ceux qui ont assumé le ministère de l'évangélisation ne peuvent servir à la fois Dieu et Mammon »<sup>56</sup>. L'examen des diverses constitutions synodales des diocèses suffragants de l'archevêché de Lima<sup>57</sup> prouve que la moralité des curés d'Indiens fut, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, une préoccupation constante des évêques, pour lesquels il n'était pas aisé de surveiller leurs subordonnés dans des régions reculées, comme celle d'Ibarra à laquelle se réfèrent les auteurs du rapport. Dans son manuel destiné aux curés des Indes, publié à Lima en 1717, Miguel de Olabarieta Medrano leur rappelle les prescriptions du Concile de Trente et celles du troisième Concile liménien au sujet de leur attitude envers les Indiens, car les excès dont souffrent ces derniers les éloignent de la véritable foi. Le « point le plus critique et le plus scabreux », admet le théologien, c'est bien celui des relations des prêtres avec les Indiennes<sup>58</sup>.

90

Mais revenons à l'époque de nos deux officiers. Les écrits de Charles de La Condamine laissent entendre, même s'ils ne s'attardent pas sur le sujet, que les allégations de ses collègues espagnols n'étaient pas de simples vues de l'esprit. Sur le chemin d'Esmeraldas à Quito, il eut affaire en 1736 à la rapacité d'un curé qui retint en gage sa malle et son quart-de-cercle avant de lui fournir les Indiens et les mulets indispensables à la poursuite de sa route. Le prêt consenti par un

55 « Encargamos a los curas de los indios que sean muy ejemplares y que no se descuiden, porque el demonio con las malas obras de los ministros de la ley de Dios arguye el contrario a la doctrina cristiana. Traygan siempre su hábito y vestido decente y no laical, abierta la corona y barba cortada, recen sus horas y digan misa ordinariamente, ocupen el tiempo en obras virtuosas con frecuente predicación, consolando a los tristes, dando remedio a los pobres y amparando a los huérfanos, administrando los santos sacramentos con mucha diligencia y cuidado, enseñando los niños en la escuela y la doctrina. Consideren el alto oficio de su sacerdocio y a lo que están obligados en el beneficio de esta viña de Dios » ; in F. R. Aznar Gil, « El clero diocesano », *op. cit.*, p. 206-207.

56 « [...] quienes asumieron el ministerio de evangelizar no pueden servir al mismo tiempo a Dios y a Mamón » ; in F. R. Aznar Gil, « El clero diocesano », *op. cit.*, p. 205.

57 Les admonestations des trois Conciles liméniens se retrouvent dans : *Constituciones synodales del Arçobispado de los Reyes en el Perú* de l'archevêque Bartholomé Lobo Guerrero (1613), Los Reyes, Francisco del Canto, 1614, et Juan José Morel, 1754 ; *Constituciones synodales de el obispado de la ciudad de Guamanga* de l'évêque Christóval de Castilla y Zamora (1672), Lima, Gerónimo de Contreras, 1677 ; *Constituciones synodales del obispado de Arequipa*, de l'évêque Antonio de León (1684), Lima, 1688.

58 *Recuerdo de las obligaciones del Ministerio Apostolico en la Cura de las Almas. Manual Moral Ordenado Primariamente a los Señores Parochos, o Curas, de este nuevo Mundo, en este Reino del Perú, y los demas de las Indias ; segun los decretos del Santo Concilio Tridentino, y del Sagrado Concilio Tercero Limense aprobado por la Santidad de el Papa Sixto v y segun los demas Concilios y Sinodos, a que se refiere.* El Licenciado Don Miguel de Olabarieta Medrano, Lima, 1717.

jésuite de Quito, le père Tomás de Larraín, lui permit de retrouver ses biens<sup>59</sup>. Ce fut également grâce aux jésuites que les académiciens échappèrent à une échauffourée populaire suscitée par le vicaire de l'évêque de Quito à Cuenca. Le dignitaire avait très mal pris que le chirurgien de la mission française, Seniergues, appuyât les revendications d'une jeune fille, délaissée par son prétendant avec le consentement de l'ecclésiastique, ce qui est pour le moins étrange en terre hispanique. Seniergues y trouva la mort<sup>60</sup>. Mais l'allusion la plus intéressante pour notre sujet se trouve dans le *Journal du voyage*. Au cours de l'année 1738, l'une des plus grandes difficultés ressenties par La Condamine était, à l'approche des sommets, de conserver ses guides. Rien ne parvenait à les convaincre, ni « l'autorité des gouverneurs espagnols », ni « celle des curés souvent plus absolue qu'eux sur les Indiens »<sup>61</sup>. La remarque fait inévitablement penser au substantif « tyrannie » utilisé à plusieurs reprises dans les *Noticias secretas* pour qualifier l'attitude des Espagnols face aux indigènes, et plus spécialement celle des corregidores et de leurs alliés, les curés d'indiens.

Malgré quelques heurts dûs à la susceptibilité des deux Espagnols, La Condamine reconnaît dans son *Journal* leur grande capacité, dont ils ont donné une nouvelle preuve par la publication à Madrid en 1748 d'un recueil d'observations et d'une relation historique de leur voyage<sup>62</sup>. Les différents postes qu'ils occupèrent tant en Espagne qu'à l'étranger et leur élection auprès de sociétés savantes de Berlin, de Londres et de Paris, précisons-le, mettent en exergue la valeur de leurs travaux scientifiques. Leurs observations sociales en étaient-elles entièrement dénuées<sup>63</sup> ?

Juan et Ulloa se seraient-ils laissé entraîner par des considérations philanthropiques, qu'ils auraient partagées avec les scientifiques français ? Dans un mémoire publié à Paris en 1787, au sujet des habitants de

59 *Journal du voyage fait par ordre du roi à l'Equateur, servant d'introduction historique à la mesure des trois premiers degrés du méridien*. Par M. de la Condamine, Paris, Imprimerie royale, 1751, p. 14.

60 *Lettre à Madame \*\*\* sur l'Emeute populaire excitée à Cuenca au Pérou, le 29 d'Août 1739 dans laquelle fut assassiné le Sieur Seniergues Chirurgien du Roi, nommé pour accompagner MM. de l'Académie des Sciences, envoyés par le Roi en 1731, pour aller mesurer les degrés terrestres sous l'Equateur*, 1746.

61 *Op. cit.*, p. 50-51.

62 *Op. cit.*, p. 214.

63 Voir : Jorge Salvador Lara, « La biblioteca americana de don Antonio de Alcedo y Bejarano y la expedición de los académicos franceses », in : *La Condamine y la expedición de los académicos franceses al Ecuador. 250° aniversario 1735-1985*. Actas del Coloquio Internacional de París. Instituto Panamericano de Geografía e Historia. México. Universidad Paris X-Nanterre, México, I.P.G.H., 1987, p. 86-87.

l'Amérique, Ulloa ne semble pas éprouver de tels sentiments et ne s'acharne pas sur l'attitude des prêtres face aux Indiens :

En effet, les Indiens assujettis du Pérou, qui font continuellement partie des Espagnols ; qui ont des curés occupés à leur donner des idées de religion, de mœurs ; qui fréquentent toutes les classes de la société, sont aussi indifférens, aussi stupides, que ceux qui ont toujours vécu dans leur ancienne barbarie au milieu des bêtes féroces<sup>64</sup>.

92 Enfin, les assertions présentées par le rapport au sujet des réguliers répondaient-elles à un plan ourdi par le ministère qui devait déboucher sur leur exclusion des cures d'Indiens ? Le problème se posait depuis longtemps, comme se voit obligé de l'admettre L. Merino, puisque ce n'était pas la véritable raison d'être des ordres religieux que de les occuper. Mais, à tout bien considérer, l'animosité envers les réguliers dont il accuse Juan et Ulloa ne fut point si pernicieuse, puisque ce furent les jésuites, pour lesquels, avec leurs collègues français, ils ne cachaient pas leur estime, qui furent expulsés des Amériques en 1767.

Quoi qu'on en dise, il faut bien admettre, comme le fait Federico R. Aznar Gil dans son étude générale sur le clergé diocésain, que, aux Indes occidentales, le comportement de certains curés laissait beaucoup à désirer<sup>65</sup>. N'est-ce pas ce que voulurent signifier Juan et Ulloa pour la province de Quito ? Leur propos n'était pas de montrer ce qui allait bien – ils ne laissèrent aucune ambiguïté à cet égard –, mais ce qui portait atteinte au devoir de la Couronne, selon le Patronat royal, dans le domaine de l'évangélisation des autochtones et, par voie de conséquence, à leur intégration dans le système colonial. Bref, en ce sens, l'œuvre des deux officiers espagnols n'a rien d'une rupture, même si elle focalise son attention sur des aspects rédhibitoires, comme le met en évidence l'étude de la documentation historique.

Elle fut mise dans un tiroir, est-il dit ? C'est le sort de tout rapport secret. N'eut-elle pas d'effet pour autant ? Toujours est-il que Juan Nieto Polo del Aguila, évêque de Quito entre 1748 et 1759, s'attacha à améliorer la formation spirituelle de son clergé, en s'appuyant en particulier sur les

---

64 *Mémoires philosophiques, historiques, physiques, Concernant la découverte de l'Amérique, ses anciens habitans, leurs mœurs, leurs usages, leur connexion avec les nouveaux Habitans, leur religion ancienne et moderne, les produits des trois règnes de la Nature, et en particulier les mines, leur exploitation, leur immense produit ignoré jusqu'ici, par Don Ulloa. Traduit par M. \*\*\**, Paris, Buisson, 1787, t. 2, p. 34.

65 « Las pocas investigaciones realizadas hasta ahora presentan un cuadro clarooscuro donde coexisten clérigos dedicados a su oscura labor diaria con otros cuya vida dejaba mucho que desear » ; *op. cit.*, p. 208.

jésuites. Les mercédaires s'attelèrent également à la tâche en fondant pour leur ordre une maison de retraite destinée à la pratique d'exercices spirituels. Sous l'impulsion du même prélat, des missions parcoururent le diocèse pour pallier les manques en matière d'évangélisation<sup>66</sup>. S'il ne reçut pas d'instructions précises à cet égard, le nouvel évêque établit un constat pour le moins semblable à celui de nos auteurs, dont la relation eut peut-être plus de poids qu'on ne le laissa entendre.

---

66 Pour l'entreprise de rénovation spirituelle de Nieto Polo, on consultera : Jorge Villalba Freire, « Ecuador : la Iglesia diocesana », *op. cit.*, p. 437-438.



